

Conseil municipal du 6 mars 2017



Renforcement de **l'accueil des moins de** **trois ans dans les écoles** **de Grenoble**

Délibération C 403



La volonté partagée d'une scolarisation dans les meilleures conditions des 2/3 ans en éducation prioritaire a déjà porté ses fruits

- La Ville, dans son projet éducatif, porte une attention particulière aux **moments charnières**, notamment celui de l'entrée en scolarisation, moment clef pour l'enfant et sa famille.
- Pour réduire les inégalités, la scolarisation des moins de trois ans fait l'objet d'une volonté forte de de l'Education nationale, avec des moyens dédiés.
- **Les objectifs de l'Education nationale** sont de 30% en éducation prioritaire et de 50% en REP + ; en juin 2016 au niveau national le taux de scolarisation était de 20% en éducation prioritaire.
- Ces objectifs et les efforts de la Ville se traduisent à Grenoble par une **progression de la scolarisation de 2/3 ans sur la Ville**
 - Evolution depuis trois ans des places de TPS (toute petite section) :
 - 2014/2015 : 97
 - 2015/2016 : 129
 - 2016/2017 : 153
 - + la classe passerelle qui représente 20 places
- Soit un taux de scolarisation en TPS à Grenoble à la rentrée 2016 de **25,5% en éducation prioritaire et de 45% en REP +**

Un renforcement du travail conjoint pour poursuivre cette scolarisation dans les meilleures conditions



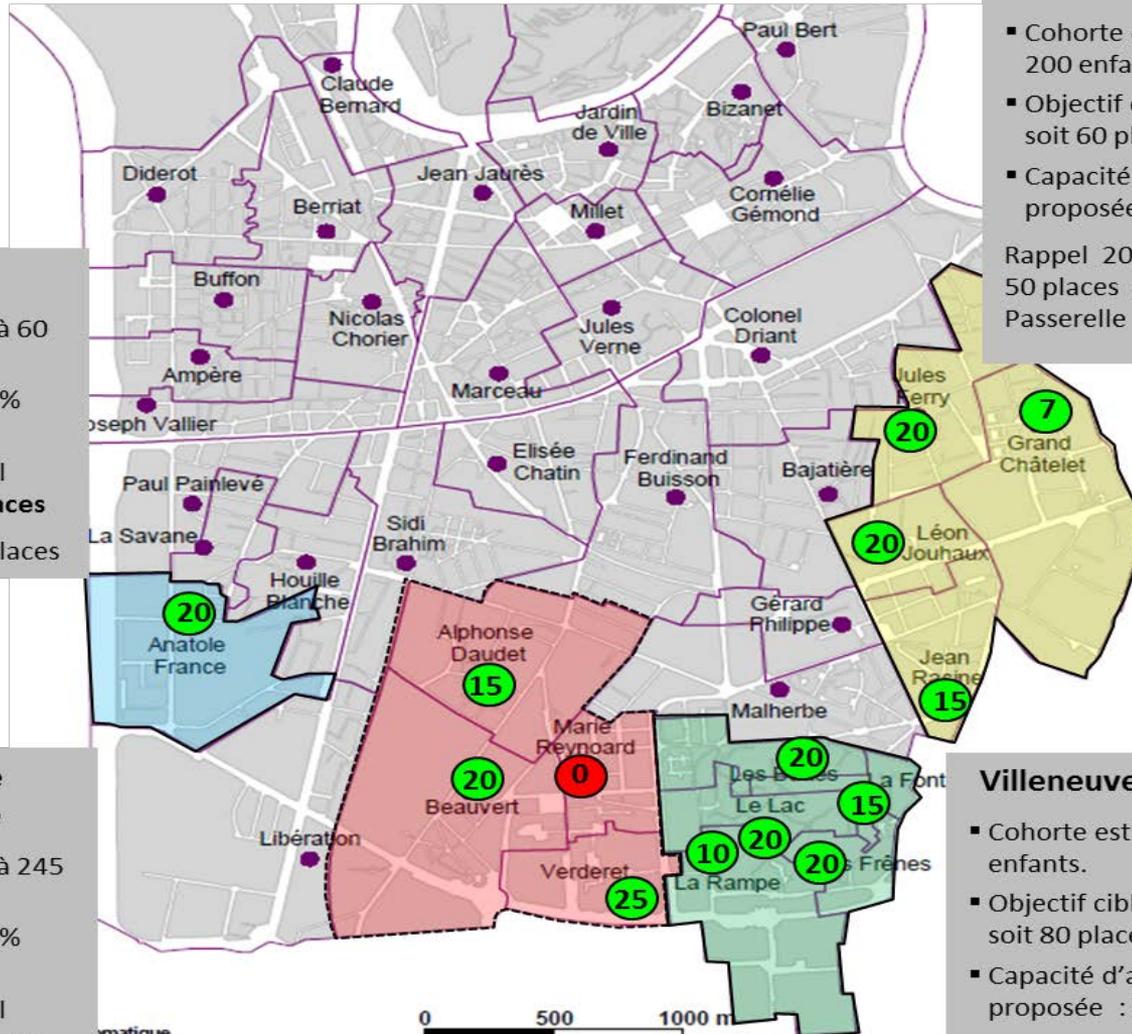
Des constats partagés :

- Le travail conjoint sur la passerelle a permis de conforter les relations et d'identifier **les facteurs de réussite** : entrée douce en scolarisation, place des familles, progressivité de l'accueil
- Cette scolarisation doit s'adresser **prioritairement aux enfants non accueillis en structure collective**, or le dispositif actuel ne le garantit pas pleinement
- **Les contraintes de locaux** (indisponibilité de salle de classes dans certaines écoles) et les pratiques de dérogation ne permettent pas de répondre à certaines demandes, ce qui se traduit par une inégalité de traitement entre les familles
- La nécessité d'adapter l'accueil en proposant **une journée allégée** et de parler d'une seule voix aux familles

3 dispositifs pour avancer :

- **Une procédure d'admission ad hoc et partenariale** : une commission (Ville, EN, CCAS et PMI) se réunira et permettra de prioriser les enfants qui ne sont pas en structure collective
- **Une inscription aux services périscolaires progressive**
- **Un accueil par territoire** pour favoriser et renforcer l'accueil des enfants dans les écoles ayant des locaux adaptés

Un accueil par territoire : les enfants sont scolarisés dans une école du territoire définis en TPS et réintègrent l'école de leur périmètre en PS



A. France

- Cohorte estimée à 60 enfants.
- Objectif cible : 30% soit 18 places
- Capacité d'accueil proposée : **20 places**

Rappel 2016 : 20 places

REP Village Olympique

- Cohorte estimée à 245 enfants.
- Objectif cible : 30% soit 75 places
- Capacité d'accueil proposée : **60 places**

Rappel 2016 : 32 places

REP Vercors

J. Racine

- Cohorte estimée à 200 enfants.
- Objectif cible : 30% soit 60 places
- Capacité d'accueil proposée : **62 places**

Rappel 2016 : 50 places avec la Passerelle

Villeneuve : REP +

- Cohorte estimée à 160 enfants.
- Objectif cible : 50% soit 80 places
- Capacité d'accueil proposée : **85 places**

Rappel 2016 : 75 places